

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 février 2023

Date de convocation et d'affichage : 21 février 2023

### DL-20230227-012

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro-salle Sidney BECHET, Place de la République, à Miribel sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Hervé GINET	X		Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Daniel AVEDIGUIAN
Pascal GIMENEZ	--
Emilie NGUYEN	--
Margaux CHAROUSSET	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,3%	29	23	26



## DOMAINE ET PATRIMOINE

### Mise en accessibilité des quais des arrêts Miribel Centre sur la Grande Rue – Convention quadripartite

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, informe l'Assemblée que dans le cadre du schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain, les deux arrêts de bus situés sur la Grande Rue (RD n°1084) aux abords de la Place du Marché doivent être mis en accessibilité.

Elle rappelle que les deux arrêts de bus « Miribel Centre » sur la Grande rue (RD 1084) ont été définis prioritaires dans le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'Ap) pour les transports en commun Colibri de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP).

Elle indique que ces travaux seront financés à 50% par la Région et à 50% par la CCMP. Pour ces travaux, la commune fournira deux nouveaux abris bus.

Elle présente à l'Assemblée une convention entre la Commune de Miribel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCMP et le Département de l'Ain, qui définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux dont le montant est estimé à 76 511,58 € TTC.

Les participations pour la mise en accessibilité de ces deux arrêts de bus s'élèveront donc :

- à 38 255,79 € TTC pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- à 38 255,79 € TTC pour La CCMP .

Elle précise que, comme l'indique la convention jointe, ces ouvrages terminés seront remis à la Commune, laquelle en assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement. En revanche, les charges d'entretien et de fonctionnement de la chaussée demeureront à la charge du Département de l'Ain.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la convention de mise en accessibilité des deux arrêts de bus «Miribel Centre» sur la Grande rue (RD 1084), établie entre la Commune de Miribel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCMP et le Département de l'Ain telle qu'elle lui a été présentée.

HABILITE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 27 février 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,  
Jean-Pierre GAITET